



le 5 mars 2024

Le Grand Maître

Communiqué de presse

La Grande Loge Mixte de France salue et se réjouit de l'inscription de l'IVG dans la Constitution.

La liberté des femmes est ainsi protégée, leur droit est garanti et des vies seront sauvées. Car c'est bien de cela dont il s'agit, de la vie des femmes !

Comme le souligne Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur Général de l'OMS "l'avortement sans risque fait partie des soins de santé".

Pour nous Francs-Maçons de la Grande Loge Mixte de France, cette question est profondément liée aux Valeurs qui nous sont les plus chères : **la Liberté**, de choix pour les femmes, **l'Égalité** entre femmes et hommes de disposer de leur corps, **La Fraternité**, qui, en toute altérité protège la vie des femmes.

Le 8 mars, Journée Internationale des Droits des femmes, prendra une autre couleur cette année, plus joyeuse, car cette décision a un impact sur les droits de toutes les femmes dans le monde entier. C'est un message d'espoir que la France envoie à toutes celles qui se battent pour que leur droit soit entendu et respecté.

Cette étape essentielle franchie, il reste à concrétiser ce droit, à rendre l'avortement accessible partout en France, à lutter efficacement contre tout ce qui constitue un frein à l'exercice de ce droit. Ces freins sont encore nombreux, l'accessibilité médicale n'est pas garantie à toutes. Les freins moraux et religieux restent présents, dans le chef du corps médical autant que dans celui de la société.

Il s'agit d'une question de santé publique tout autant que de Liberté, d'Égalité et de Fraternité !

Christiane Vienne

SGM de la GLMF